

# *Dossier de réexamen IED*

*Code AIOT : 0054401000*

*Etat du dossier : Transmis préfecture*

*Date de transmission : 18-06-20*

# 1. Initialisation éleveur

## 1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0054401000**

SIRET de l'établissement concerné : **48379952400010**

Code postal : **44522**

Ville : **MESANGER**

Département : **44**

## 1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-b : élevage intensif de porcs de production (plus de 2000 emplacements)	2160.0	2160.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2102 : élevage de porcs (animaux-équivalents)	2434.0	2434.0

## 1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	Non autorisé
Canards	Non autorisé
Dindes	Non autorisé
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé

## 1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	1370
Porcs de production	2160
Truies	Non autorisé

## 1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
ENGRAIS	existant
POSTSEVR	existant

## 1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Non
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Oui
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitement des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
Épandage des effluents	

Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérées en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Oui
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

## 1.7. Ouvrages de stockage des effluents

FOSSEVIRT

## 2. Comparaison aux MTD

### 2.1. Stratégies alimentaires

#### 2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

#### 2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrétré par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
<b>Commentaire inspecteur :</b> Complément adressé à l'inspecteur le 18/06/2020 : prise en compte de l'effectif réel moyen de 2275 porcs de production. L'excrétion N est de 8.57 kg/place		
Porcelets en post-sevrage	3.11	<= 4.0
Porcs de production et cochettes	9.02	<= 13

Porcelets en post-sevrage (Appliqué à tous)
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasique, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?

Commentaires éventuels :
Le post-sevrage n'existe pas, mais tous les post-sevrages porcins de la Coopérative travaillent en alimentation biphasique. La valeur indiquée en excrétion par place est la valeur forfaitaire indiquée par défaut dans le tableau GEREP. En revanche, la valeur indiquée pour les porcs est celle issue du BRS.

#### 2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrétré par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excréte en kg de P2O5/emplacement/an)
<b>Commentaire inspecteur :</b> Complément adressé à l'inspecteur le 18/06/2020 : prise en compte de l'effectif réel moyen de 2275 porcs de production. L'excrétion P est de 3.92 kg/place		
Porcelets en post-sevrage	0.65	<= 2,2
Porcs de production et cochettes	4.13	<= 5,4

Porcelets en post-sevrage	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasée, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui

Porcs de production	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasée, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excréte ?	oui

Commentaires éventuels :
Le post-sevrage n'existe pas, mais tous les post-sevrages porcins de la Coopérative travaillent en alimentation biphasée. La valeur indiquée d'excrétion par place est une valeur par défaut, calculée à partir du RMT2016. Celui-ci indique une moyenne de 0.1 kg de P2O5 excréte par porcelet produit. En partant sur un maximum de 6.5 bandes par an (ce qui est optimiste), cela donnerait $6.5 \times 0.1 = 0.65$ kg P2O5/place/an. L'aliment des porcs (fabriqué sur place) est phytasé via l'aliment complémentaire.

## 2.2. Émissions d'ammoniac

### 2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

ENGRAIS (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui

a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPI répond à cette technique.	oui
---	-----

## 2.2.2. Emissions porc

Porcs – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 30)

ENGRAIS (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		Oui
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier		oui
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplACEMENT/an )	Valeurs limites (kg NH3/emplACEMENT/an )
<b>Commentaire inspecteur :</b> Complément adressé à l'inspecteur le 18/06/2020 : prise en compte de l'effectif réel moyen de 2275 porcs de production. La valeur d'émission est de 2.040 kg		
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.147	3.6

POSTSEVR (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		Oui
a.1. Evacuation au moins tous les 15 jours par dépression (caillebotis partiel ou intégral)		oui
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplACEMENT/an )	Valeurs limites (kg NH3/emplACEMENT/an )
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	0.629	0.7

Commentaires éventuels :

La valeur indiquée en post-sevrage est évaluée grâce au tableur GEREP, dans le cas d'un post-sevrage avec excrétion forfaitaire (voir précédemment) et évacuation du lisier tous les 15 jours au moins (de façon à répondre à la MTD30 et à ne pas devoir présenter une demande d'aménagement pour un bâtiment inexistant). Les chiffres de l'engraissement sont par contre issus du BRS et du GEREP. Notons que le pétitionnaire laisse ses eaux de lavage en fond de préfosse avant de faire rentrer ses animaux.

## 2.3. Stockage effluents

### 2.3.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors de la collecte, du transport par conduite et du stockage extérieur des effluents liquides en fosse et/ou en lagune (MTD 18)

FOSSEVIRT	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'ouvrage de stockage extérieur est résistant aux variations mécaniques, thermiques et chimiques ?	oui
b. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
e. Disposez-vous d'un système de détection des fuites (géomembrane, couche de drainage, système de conduits d'évacuation) ?	oui
f. Afin de s'assurer du bon état de l'ouvrage, est-ce qu'une vérification annuelle est effectuée ?	oui

### Commentaires éventuels :

FosseVirt n'existe pas actuellement, mais tient lieu de la fosse prévue dans le cadre de l'autorisation (fosse en béton extérieure, avec drainage et regard de contrôle). Afin de ne pas prévoir de mise aux normes pour une installation virtuelle, nous l'indiquons directement conforme aux MTD.

### 2.3.2. Émissions air en fosse

Réduction des émissions dans l'air lors du stockage des effluents liquides en fosse extérieur en dur (MTD 16)

FOSSEVIRT	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a.1. Est que la fosse de stockage a été construite selon le principe de réduction du ratio Surface / Volume ?	oui
a.3. Est-ce que l'agitation des effluents liquides est réduite le plus possible ?	oui
b.1. Est-ce que la fosse est couverte à l'aide d'une couverture rigide (exemples: béton, panneaux de fibres de verre, feuilles de polyester...) ?	oui

### Commentaires éventuels :

Nous simulons le cas d'une fosse couverte, avec brassage limité aux périodes précédant immédiatement les épandages (situation classique sur les élevages porcins actuels).

## 2.4. Épandages

### 2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage :  - type de sol  - pente  - conditions climatiques  - drainage et irrigation du champ  - rotation des cultures  - zones de protection des masses d'eau ?	oui
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui
Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné

a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage :	oui
- type de sol	
- pente	
- conditions climatiques	
- drainage et irrigation du champ	
- rotation des cultures	
- zones de protection des masses d'eau ?	
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

#### Commentaires éventuels :

L'EURL dispose de sa propre rampe à pendillards pour les épandages sur les terres en propre. Chez les prêteurs, le travail est effectué par l'entreprise Agri Ouest (Mésanger), qui dispose également de ce matériel.

#### 2.4.2. Émissions air lisier

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors de l'épandage des effluents liquides (MTD 21)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Préalablement à un épandage par une technique telle qu'une irrigation à basse pression (par aéro-aspercion sans production d'aérosols), est-ce que les effluents épandus sont dilués ou traités (notamment par nitrification-dénitrification, séparation de phases ou méthanisation) ?	0

b. Est-ce que l'épandage des effluents est effectué avec une rampe à pendillards équipés de tubes ou de sabots traînés ?	100
c. Est-ce que les effluents sont injectés superficiellement dans des sillons à rainure ouverte ?	0
d. Est-ce que les effluents sont enfouis dans des sillons à rainure fermée ?	0
e. Est-ce que les effluents liquides sont acidifiés ?	0

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Préalablement à un épandage par une technique telle qu'une irrigation à basse pression (par aéro-aspercion sans production d'aérosols), est-ce que les effluents épandus sont dilués ou traités (notamment par nitrification-dénitrification, séparation de phases ou méthanisation) ?	0
b. Est-ce que l'épandage des effluents est effectué avec une rampe à pendillards équipés de tubes ou de sabots traînés ?	100
c. Est-ce que les effluents sont injectés superficiellement dans des sillons à rainure ouverte ?	0
d. Est-ce que les effluents sont enfouis dans des sillons à rainure fermée ?	0
e. Est-ce que les effluents liquides sont acidifiés ?	0

Commentaires éventuels :
La totalité du lisier est épandue à la rampe à pendillards, sur les terres en propre comme chez les prêteurs.

#### 2.4.3. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	15
Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné

Enfouissement entre 0 et 4h	20
-----------------------------	----

#### Commentaires éventuels :

L'enfouissement est réalisé dans la mesure du possible dans les 4 heures pour les épandages avant cultures. Quand ce n'est pas possible, pour des raisons de disponibilité de matériel ou de personnel, il est effectué dans les 12 heures.

### 2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

#### 2.5.1. Eau

##### Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

#### 2.5.2. Eaux souillées

##### Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui
c. Est-ce que les eaux de pluie non contaminées sont séparées des flux d'eaux résiduaires nécessitant un traitement ?	oui

#### Commentaires éventuels :

Les eaux pluviales ne sont pas mélangées au lisier des préfosses.

#### 2.5.3. Réduction eaux souillées

##### Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les eaux résiduaires sont collectées vers un conteneur réservé à cet effet ou vers une fosse extérieure ?	oui

#### Commentaires éventuels :

Les eaux de lavage sont collectées en préfosses.

## 2.5.4. Économie énergie

### Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui

Commentaires éventuels :
Le pétitionnaire remplace les néons usagés par des tubes LED, au fur et à mesure qu'ils doivent être changés.

## 2.6. Nuisances

### 2.6.1. Bruit

#### Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants :  - fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux  - utilisation des équipements par du personnel expérimenté  - évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible  - précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien  - utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible  - limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	oui
Est-ce que des dispositifs antibruit tels que ceux listés ci-dessous sont utilisés :  - réducteurs de bruit- isolation anti-vibrations  - confinement des équipements bruyants (par exemple, broyeurs, convoyeurs pneumatiques)  - insonorisation des bâtiments ?	oui
Commentaires éventuels :	

Le groupe électrogène est installé dans un local isolé, pour limiter les émissions sonores. La fabrique d'aliments à la ferme est utilisée en journée.

## 2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants :  - garder les animaux et les surfaces propres et sèches  - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...)  - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe  - réduire la température intérieure et des effluents  - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents  - maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ?	oui
Est-ce que les conditions de sortie d'air des bâtiments sont optimisées grâce à l'application d'un ou une combinaison des principes suivants :  - augmenter la hauteur des sorties d'air  - augmenter la vitesse de ventilation de la sortie d'air verticale  - mettre en place de barrières pour créer des turbulences du flux d'air sortant  - équiper les ouvertures de déflecteurs pour diriger l'air vicié vers le sol  - disperser l'air évacué sur le côté du bâtiment d'hébergement qui est le plus éloigné de la zone sensible  - aligner l'axe du faîte d'un bâtiment à ventilation statique perpendiculairement à la direction du vent dominant ?	oui
e.1. Est-ce que les effluents d'élevage (liquides et solides) sont couverts pendant le stockage ?	oui
e.3. Est-ce que le brassage du lisier est réduit le plus possible ?	oui
g.1. Est-ce qu'un épandeur à pendillards, un enfouisseur ou un injecteur est utilisé pour l'épandage du lisier?	oui

Commentaires éventuels :

Sorties d'air vicié par cheminées, situées au-dessus du toit (ventilation centralisée).

### 2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

**ENGRAIS (existant)**

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?

oui

b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?

oui

**POSTSEVR (existant)**

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?

oui

Commentaires éventuels :

Alimentation soupe en engrangement ; brumisation en place dans ce bâtiment. Dans les post-sevrages, l'alimentation à volonté est désormais la règle.

### 2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

**ENGRAIS (existant)**

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?

oui

Le module de calcul GEREP répond à cette technique.

**POSTSEVR (existant)**

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?

oui

Le module de calcul GEREP répond à cette technique.

Commentaires éventuels :

Calcul du GEREP : valeurs forfaitaires en post-sevrage (non existant).

## 2.7. Organisation

### 2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ;  - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...)  - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication  - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention  - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ? - vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Condition de conformité :

Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :

Mise en place de procédures écrites pour maintenance, entretien et en cas d'incident ou accident.

Commentaires éventuels :

Le pétitionnaire n'a jamais de plaintes reçues au sujet de nuisances olfactives ou sonores de son élevage des Minets. Il n'a donc pas besoin d'un registre des plaintes.

## 2.8. Émissions totales de l'élevage

### 2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage porcin analogue standard
Bâtiment d'élevage	5499	6448
Stockage des effluents	435	2459
Épandage des effluents sur les terres en propre	2417	3613
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	1152	0
Total	9903	12520

### **3. Synthèse du réexamen**

#### **3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES**

Conformité des activités annexes	oui
<p>Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...)</li> <li>- production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170)</li> <li>- fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220)</li> <li>- stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532)</li> </ul> <p>ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?</p>	oui

#### **3.2. RAPPORT DE BASE**

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

#### **3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES**

ENGRAIS	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
POSTSEVR	

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

## *Synthèse des déclarations de non-conformité*

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Mesures prévues ou éléments de contexte	Mise en conformité prévue	Date	Estimation du montant des investissements(plus fonctionnement annuel si pertinent)
Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)- MTD 1		Mise en place de procédures écrites pour maintenance, entretien et en cas d'incident ou accident.	Oui	02/2021	

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé.

Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :

non

Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact. Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :

non

**Commentaire inspecteur :** L'effectif réel de porcs en engrangissement est supérieur à l'effectif autorisé.

Un complément a été adressé à l'inspecteur le 18/06/2020 : prise en compte de l'effectif réel moyen de 2275 porcs de production pour le calcul des excréptions N et P (BRS) et des émissions (GEREP).

La valeur des émissions totales annuelles de l'élevage est de 9909 kg.

Un dossier de demande d'extension de l'élevage a été déposé le 17 avril 2020 pour un effectif de 3240 porcs en engrangissement

## *Synthèse des commentaires inspecteurs*

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Excrétion phosphore - MTD 4		Complément adressé à l'inspecteur le 18/06/2020 : prise en compte de l'effectif réel moyen de 2275 porcs de production. L'excrétion P est de 3.92 kg/place
Émissions porc - MTD 30	ENGRAIS	Complément adressé à l'inspecteur le 18/06/2020 : prise en compte de l'effectif réel moyen de 2275 porcs de production. La valeur d'émission est de 2.040 kg
Excrétion azote - MTD 3		Complément adressé à l'inspecteur le 18/06/2020 : prise en compte de l'effectif réel moyen de 2275 porcs de production. L'excrétion N est de 8.57 kg/place
Synthèse des actions proposées		L'effectif réel de porcs en engrangissement est supérieur à l'effectif autorisé. Un complément a été adressé à l'inspecteur le 18/06/2020 : prise en compte de l'effectif réel moyen de 2275 porcs de production pour le calcul des excréptions N et P (BRS) et des émissions (GEREP). La valeur des émissions totales annuelles de l'élevage est de 9909 kg. Un dossier de demande d'extension de l'élevage a été déposé le 17 avril 2020 pour un effectif de 3240 porcs en engrangissement

## **4. Transmission et validation**

L'éleveur a transmis son dossier le **02/08/19**

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le **18/06/20**